CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E178718** **VALABLE JUSQU'AU** **18/01/2027**

ÉDITÉ LE 10/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/11/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BASTIA 789506912R.C.SBastia

Siret : 789 506 912 00011

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 9174258

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 18006923-18006918

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 18006923-18006918

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/12/2025

Raison sociale : TETTI NUSTRALI

6 CHJASSU DI A RAPALINCA
20246 RAPALE

Téléphone : 04 95 35 81 97 **Fax :**

Portable : 06 98 95 68 43

Responsabilité légale :
TOMASINI JÉRÉMY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : tettinustrali@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 945 066 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3172	Couverture en matériaux régionaux (Technicité confirmée)	6	19/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/08/2026 08:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.